

Madame, Monsieur,

Vous faites face à des problèmes juridiques sans cesse plus complexes...  
C'est la raison pour laquelle les avocats du barreau de Liège vous offrent le concours des meilleurs spécialistes et vous invitent à leur prochaine

## CONFERENCE JURIDIQUE

Le jeudi 2 décembre 2010, de 17h à 19h.

Espace ING - Rue Georges Clémenceau 11-15 à 4000 Liège

# « L'incivilité au travail Comment l'employeur peut-il (ré)agir ? »

## L'incivilité au travail – Comment l'employeur peut-il (ré)agir ?

*Par Maître Hervé DECKERS, avocat au barreau de Liège et Maître Vincent NEUPREZ, avocat au barreau de Liège, juge suppléant au Tribunal du travail de Liège*

L'incivilité n'épargne pas le monde de l'entreprise.

Insultes, bagarres, mensonges, utilisation abusive du matériel (téléphone, voiture,...), non-respect des consignes en matière d'utilisation du matériel informatique (facebook, twitter, internet, mails,...), insubordination,... sont une réalité à laquelle l'employeur peut être régulièrement confronté.

Cette conférence a pour objectif de préciser comment l'employeur, confronté à l'incivilité sur le lieu du travail, peut (ré)agir. Elle passe en revue les hypothèses les plus fréquentes d'incivilité au travail et précise la jurisprudence actuelle en la matière.

**Cette conférence est reconnue dans le cadre des formations permanentes par certaines institutions.  
A cette fin, une attestation vous sera remise le jour de la conférence.**

### Inscription :

50 € à verser au **au 630-0768708-42** (ou sur place)  
et renvoi du talon au verso.

Une documentation vous sera par ailleurs remise

**Inscriptions et renseignements :** Ordre des Avocats de Liège  
Palais de Justice - Place St Lambert - 4000 Liège  
Tél : 04/232 56 64 de 10h30 à 12h30 - Fax : 04/223 19 99  
e-mail : [info@barreaudeliege.be](mailto:info@barreaudeliege.be) ; site internet : [www.barreaudeliege.be](http://www.barreaudeliege.be)

# Formulaire d'inscription

## « L'incivilité au travail – Comment l'employeur peut-il (ré)agir ? »

A renvoyer par courrier ou à faxer avant le **lundi 29 novembre 2010** à l'attention de :



**ORDRE DES AVOCATS**

*att. M. E. Franssen*



Par fax au **04/ 223 19 99**



**info@barreaudeliege.be**

**Palais de Justice  
Place St Lambert 16  
4000 LIEGE**

**Jeudi 2 décembre 2010 - 17h à 19h**

*Espace ING - Rue Georges Clémenceau 11-15 à 4000 Liège*

Avec le soutien de :



- Oui**, je souhaite participer à la conférence juridique sur « L'INCIVILITÉ AU TRAVAIL – COMMENT L'EMPLOYEUR PEUT-IL (RÉ)AGIR ? »
- Je note dès à présent le **jeudi 2 décembre 2010, à 17h00**, dans mon agenda.
  - Je verse directement mes frais d'inscription de **50 €** au **630-0768708-42** (ou possibilité de paiement sur place).
- Oui**, je désire commander ..... exemplaire(s) de l'ouvrage : « Contrats de travail : l'essentiel. 3<sup>ème</sup> édition » de Vincent Neuprez et Michel Deprez, au prix unitaire de 44 €. Votre commande vous sera transmise par courrier avec un bulletin de versement.

Mme     Mlle     M.

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Entreprise/Institution : .....

Activité : ..... TVA : .....

Rue : ..... N° : ..... Boîte : .....

Code postal : ..... Commune : .....

e-mail : ..... Téléphone : ..... Fax : .....

Date : ..... Signature :

**J'autorise** l'Ordre des avocats à utiliser mon adresse e-mail pour m'envoyer les lettres d'info. entreprises.

L'enregistrement de ces données par l'Ordre des avocats du Barreau de Liège (place Saint Lambert, 4000 Liège), responsable de leur traitement, est uniquement effectué en vue de la gestion et pour la durée de l'événement, de l'envoi de l'ouvrage éventuellement commandé, et de l'envoi des lettres d'information entreprises, le cas échéant. Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée, vous disposez à tout moment du droit d'accès et de rectification de ces données. La politique de l'Ordre en matière de protection de la vie privée est disponible à l'URL : <http://www.barreaudeliege.be/FR/firmprivacy.aspx> Tout renseignement concernant le traitement peut être obtenu à la Commission de la protection de la vie privée, rue Haute, 139 à B-1000 Bruxelles.